

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2012

26 octobre 2006

SOMMAIRE

Atlantic Long Term Facilities S.A.H., Luxembourg	96544	Oikia Holding S.A., Luxembourg	96574
Biomedic Laboratories Holding S.A., Luxembourg	96573	Optique Rasquin, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	96576
Blackstar Investors PLC S.A., Luxembourg	96548	Orlando Italy Special Situations Sicar (SCA), Luxembourg	96558
Bonaban S.A., Luxembourg	96546	Orlando Italy Special Situations Sicar (SCA), Luxembourg	96560
Brasserie Um Bierg, S.à r.l., Luxembourg	96576	Osteria I Due Galli, S.à r.l., Luxembourg	96576
BTP World S.A., Luxembourg	96562	Pâtes Fraîches La Romagna, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	96576
Cerazitiz Luxembourg, S.à r.l., Mamer	96573	Pillarlux Bretigny S.A., Luxembourg	96547
Continente Immobilière de Développement S.A.	96548	Pourpre S.A., Luxembourg	96548
Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., Luxembourg	96561	Pourpre S.A., Luxembourg	96548
Daleima S.A., Luxembourg	96546	R.L. Resources S.A., Luxembourg	96567
Dalkia S.A., Luxembourg	96562	Real Financing, S.à r.l., Luxembourg	96549
Energy Infrastructure Development S.A., Luxembourg	96530	Rika Finances S.A., Luxembourg	96534
Eurotaxglass's Acquisition S.A., Luxembourg	96535	Rosbank Finance S.A., Luxembourg	96560
Evraz Group S.A., Luxembourg	96545	S. Festjens & Cie S.e.c.s, Kehlen	96551
Gerana Holdings S.A., Luxembourg	96545	Sofiasoft GP S.A., Luxembourg	96544
Global Jet Luxembourg S.A., Hesperange	96532	Solcoba, S.à r.l., Luxembourg	96551
Goodrich S.A., Luxembourg	96551	Stuart Establishment S.A., Luxembourg	96561
HCEPP Luxembourg Master, S.à r.l., Luxembourg	96569	Studor S.A., Luxembourg	96532
Insight European RE Delta HoldCo, S.à r.l., Luxembourg	96554	Tarvan Invest S.A., Luxembourg	96569
Lambda, S.à r.l.	96546	Tarvan Invest S.A., Luxembourg	96569
Lema S.A., Luxembourg	96545	Tarvan Invest S.A., Luxembourg	96569
Lemblux S.A., Luxembourg	96575	Terracap Invest S.A., Luxembourg	96544
Mana Holding S.A., Luxembourg	96563	Vermietungsgesellschaft Objekt 11, S.à r.l., Luxembourg	96568
Mana Holding S.A., Luxembourg	96563	Vermietungsgesellschaft Objekt 11, S.à r.l., Luxembourg	96568
Manitoulin Holding S.A., Luxembourg	96570	Vermietungsgesellschaft Objekt 12, S.à r.l., Luxembourg	96530
Master Holding S.A., Luxembourg	96564	Video Remota, S.à r.l., Luxembourg	96561
Master Holding S.A., Luxembourg	96576	Volans Investments S.A., Luxembourg	96570
Media Charter, S.à r.l., Luxembourg	96543	W S.A., Bridel	96531
Metro International S.A., Luxembourg	96564	Westpoint D2 Distribution Park Holdings, S.à r.l., Luxembourg	96574
Metro International S.A., Luxembourg	96567	Z.I.K. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	96535
Moon Lake S.A., Luxembourg	96573	Zirkon S.A.H., Luxembourg	96535
Mosser A.G., Luxembourg	96530		
Mosser A.G., Luxembourg	96530		
Nedlux Finance S.A., Luxembourg	96563		
Noma Luxembourg S.A., Luxembourg	96549		
Northway Financial, S.à r.l., Luxembourg	96532		

VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT 12, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 17.573.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Signatures.

(095260.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

ENERGY INFRASTRUCTURE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 117.331.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 juillet 2006

L'assemblée générale accepte la démission immédiate des trois administrateurs:

- Madame Stéphanie Colback, employée privée, demeurant 4, rue des Anglières, B-6724 Marbehan.
- Monsieur Arnaud Yamalian, employé privé, demeurant 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.
- La société SHALIMAR LLC, dont le siège social est 515 South Treasure Island Drive, FL 33141 North Bay Village, USA.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092189.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

MOSSER A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 42.554.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08196, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour MOSSER A.G.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(092330.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

MOSSER A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 42.554.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08195, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour MOSSER A.G.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(092329.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

96531

W, Société Anonyme.

Siège social: L-8118 Bridel, 15, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 87.097.

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme W, avec siège social à L-8118 Bridel, 15, rue des Bruyères, constituée suivant acte notarié en date du 17 avril 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1058 du 11 juillet 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 17 février 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et associations numéro 948 du 15 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Ernzer, restaurateur, demeurant à Bridel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.

2. Nomination de la société MALIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia, n°8, Panama, République de Panama, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et de nommer comme liquidateur, MALIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia, n°8, Panama, République de Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise, y compris les actions en justice à intenter à l'égard de tout débiteur.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, M. Ernzer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 81, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

G. Lecuit.

(092192.3/220/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

STUDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 81.345.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Signature.

(092250.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

GLOBAL JET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R. C. Luxembourg B 62.747.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Signature.

(092342.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

NORTHWAY FINANCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 103.177.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The limited liability company NDG FINANCIAL CORP. (formerly P&P FINANCIAL CORP.), registered at the Register of Companies of Victoria B.C. under number 665096, with its registered office in 15224, 104th Avenue, Surrey, BC, V3R 6Y8 Canada,

here represented by Mr Dennis Bosje, accountant, residing at L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through his mandatary, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of NORTHWAY FINANCIAL, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B number 103.177, incorporated by deed of the undersigned notary on the 15th of September 2004, published in the Mémorial C number 1229 of the 1st of December 2004, and whose articles of association have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on the 1st of December 2004, published in the Mémorial C number 233 of the 15th of March 2005,
 - on the 29th of July 2005, published in the Mémorial C number 1431 of the 21st of December 2005,
- and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the currency of the corporate capital from Euro (EUR) to United States Dollars (USD).

Second resolution

The sole shareholder decides to fix the corporate capital at fifteen thousand nine hundred sixty United States Dollars (USD 15,960.-), represented by four hundred and fifty-six (456) sharequotas of thirty-five United States Dollars (USD 35.-) each and to exchange the existing one hundred and thirty (130) sharequotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each for four hundred and fifty-six (456) new sharequotas of thirty-five United States Dollars (USD 35.-) each.

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by three hundred and thirty-four thousand and forty United States Dollars (USD 334,040.-), to bring it from its present amount of fifteen thousand nine hundred sixty United States Dollars (USD 15,960.-) to three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 350,000.-), through the creation of nine thousand five hundred forty-four (9,544) new sharequotas of thirty-five United States Dollars (USD 35.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription and Payment

The nine thousand five hundred forty-four (9,544) new sharequotas have been subscribed by the sole shareholder the limited liability company NDG FINANCIAL CORP., prenamed, and fully paid up by payment in cash so that the amount of three hundred and thirty-four thousand and forty United States Dollars (334,040.- USD) is from this day on

at the free disposal of the corporation NORTHWAY FINANCIAL, S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association, in order to reflect such action, and to give it the following wording:

«**Art. 6. (paragraph 1).** The corporate capital is set at three hundred fifty thousand United States Dollars (350,000.- USD), represented by ten thousand (10,000) sharequotas of thirty-five United States Dollars (35.- USD) each, which have all been subscribed by the sole shareholder, the limited liability company NDG FINANCIAL CORPORATION Ltd, registered under number 665096 at the registrar of companies of Victoria B.C., 15224, 104th Avenue, Surrey, BC, V3R 6Y8 Canada.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand Euro.

The amount of the capital increase is valued at 272,087.72 EUR.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatary, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée NDG FINANCIAL CORP. (anciennement P&P FINANCIAL CORP.), inscrite au registre des sociétés de Victoria B.C. sous le numéro 665096, avec siège à 15224, 104th Avenue, Surrey, BC, V3R 6Y8 Canada,

ici représentée par Monsieur Dennis Bosje, comptable, domicilié à L-8447 Steinfurt, 3, rue Boxepull, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associée unique de NORTHWAY FINANCIAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.177, constituée par acte du notaire soussigné en date du 15 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1229 du 1^{er} décembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné:

- en date du 1^{er} décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 233 du 15 mars 2005,
- en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1431 du 21 décembre 2005,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la monnaie d'expression du capital social d'euros (EUR) en dollars des Etats-Unis (USD).

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer le capital social à quinze mille neuf cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 15.960,-), représenté par quatre cent cinquante-six (456) parts sociales de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune et d'échanger les cent trente (130) parts sociales existantes de cent euros (EUR 100,-) chacune contre quatre cent cinquante-six (456) parts sociales de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent trente-quatre mille quarante dollars des Etats-Unis (USD 334.040,-), pour le porter de son montant actuel de quinze mille neuf cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 15.960,-) à trois cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 350.000,-), par la création de neuf mille cinq cent quarante-quatre (9.544) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les neuf mille cinq cent quarante-quatre (9.544) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associé unique la société à responsabilité limitée NDG FINANCIAL CORP., prédésignée, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent trente-quatre mille quarante dollars des Etats-Unis (USD 334.040,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société NORTHWAY FINANCIAL, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 350.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35,-) chacune, qui ont toutes été souscrites par l'associée unique, la société à responsabilité limitée NDG FINANCIAL CORP., inscrite au registre des sociétés de Victoria B.C. sous le numéro 665096, avec siège à 15224, 104th Avenue, Surrey, BC, V3R 6Y8 Canada.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de quatre mille euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à 272.087,72 EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: D. Bosje, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2006, vol. 537, fol. 48, case 9. – Reçu 2.720,88 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(092588.3/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

RIKA FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.452.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 5 juillet 2006 que:

1. l'assemblée a accepté la démission des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 4 juillet 2006:

- Monsieur Jean-Jacques Frey, ayant son adresse professionnelle au 66, rue du Commerce, F-51350 Cormontreuil,
- Monsieur Luciano Dal Zotto, ayant son adresse professionnelle au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg,
- Monsieur Benoit Legout, ayant son adresse professionnelle au 66, rue du Commerce, F-51350 Cormontreuil.

l'assemblée a accepté la démission de Monsieur Guy Schosseler, ayant son adresse professionnelle au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 4 juillet 2006.

2. L'assemblée a décidé de nommer à compter du 5 juillet 2006, les administrateurs suivants, dont leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006 de la Société:

(a) Monsieur Ian Baker, né le 3 février 1961 à Carshalton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 14, Bunbury Way, GB-KT 17JT Surrey Epsom Town, Longdown Lane South, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Jacques Frey.

(b) Monsieur Jan Willem van Koevorden Brouwer, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Luciano Dal Zotto.

(c) Mademoiselle Xenia Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes, Grèce, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Benoit Legout.

L'assemblée a décidé de nommer à compter du 5 juillet 2006, le commissaire aux comptes suivant, dont son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006 de la Société:

- L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., RCS Luxembourg B n° 46 498, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Guy Schosseler.

3. L'assemblée confirme que le conseil d'administration de la Société est actuellement composé par Monsieur Ian Baker, Monsieur Jan Willem van Koevorden Brouwer et Mademoiselle Xenia Kotoula.

4. L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société du 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour la société

X. Kotoula / J. W. van Koevorden Brouwer

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02087.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092597.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 37.391.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 5 juillet 1991, acte publié au Mémorial C no 4 du 6 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 août 1992, acte publié au Mémorial C no 570 du 4 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 mai 1996, acte publié au Mémorial C no 475 du 24 septembre 1996. Le capital a été converti en EUROS en date du 21 novembre 2001, acte publié par extrait au Mémorial C no 816 du 29 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092378.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

ZIRKON S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 11.730.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, le 18 janvier 1974, acte publié au Mémorial C no 70 du 2 avril 1974, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 novembre 1975, acte publié au Mémorial C no 56 du 22 mars 1976, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 juillet 1986, acte publié au Mémorial C no 288 du 14 octobre 1986, modifiée par acte sous seing privé en date du 20 octobre 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C no 4 du 3 janvier 2000, modifiée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 mars 2004, acte publié au Mémorial C no 532 du 21 mai 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIRKON S.A.H.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092379.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

EurotaxGlass's ACQUISITION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.125.

In the year two thousand and six, on the tenth of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EurotaxGlass's ACQUISITION S.A., a public limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.125 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary on 1st July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1024, page 49135 dated 13th October 2004 (the «Mémorial»).

The articles of association were amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger on 19 December 2005, published in the Mémorial number 942, page 45203 dated 13 May 2006.

The meeting elects as president Régis Galiotto, jurist, professionally residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or then-proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that all the 2,318,646 (two million three hundred and eighteen thousand six hundred and forty-six) shares of the Company representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Restatement of the articles of association of the Company completely which shall now read as set out in Schedule 1.
2. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company:

Sole resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to restate the articles of association of the Company completely which shall now read as set out below.

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

The Company is hereby established in the form of a public limited liability company («société anonyme») under the name EurotaxGlass's ACQUISITION S.A. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The board of directors of the Company (each member referred to as a «Director» and collectively as the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general; all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital

Art. 5. Corporate capital - Authorised share capital

The subscribed capital is set at EUR 2,898,307.50 (two million eight hundred ninety-eight thousand three hundred and seven Euro fifty cents), divided into 2,318,646 (two million three hundred and eighteen thousand six hundred and forty-six) with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents), each, fully paid up (by 100%).

The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at EUR 3,000,000 (three million Euro) and is subject to specific limits and conditions set out below.

5.1 The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

5.2 Within the limits of the authorised share capital set out under Article 5.2, the share capital may be increased by an additional amount of EUR 3,000,000 (three million Euro) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new shares, it being understood that:

5.2.1 The authorization will expire five years after the date of publication of the extraordinary general meeting of shareholders restating the Articles dated 10 July 2006, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of shareholders;

5.2.2 the Board of Directors is authorised to issue the new shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion;

5.2.3 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the new shares created pursuant to article 5.4.

5.3 The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend this article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to articles 5.4; the Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.4 This increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash to be determined by the Board of Directors.

5.5 Subject to the powers granted to the Board of Directors pursuant to the authorised share capital clause contained in paragraph 5.4 of this Article 5, shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the general meeting of shareholders shall determine, provided that the shares shall not be issued at a price below nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued shares exceeds the nominal value of those shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the shares in the books of the Company.

Art. 6. Form of the Shares

The shares of the Company are issued in registered form.

Art. 7. Payment of Shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of capital

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory auditors

Art. 9. Board of Directors

9.1 A Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders, manages the Company. A legal entity may be a member of the Board of Directors.

9.2 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. The first Directors are appointed at the first extraordinary general meeting of shareholders. The directors may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

10.1 The Board of Directors may elect a chairman from among its members (the «Chairman»). The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 11. General powers of the Board of Directors

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of powers

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

12.2 Any two Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

Art. 13. Representation of the company

In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors of the Company.

Art. 14. Statutory auditor

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the general meeting of shareholders

15.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.2 Any general meeting shall be convened by means of convening notices sent to each registered shareholder in compliance with the law. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.3 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.4 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

15.5 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

Art. 16. Place and date of the annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on June 30, at 2.00 PM. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders will be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 17. Other general meetings

Any Director or the statutory auditor may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders, which together represent one fifth of the capital of the Company.

Art. 18. Votes

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter V. Business year, Distribution of profits

Art. 19. Business year

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditor who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 20. Distribution of profits

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation**Art. 21. Dissolution, Liquidation**

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. Applicable law**Art. 22. Applicable law**

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed. The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EurotaxGlass's ACQUISITION S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.102.125, et constituée conformément au droit luxembourgeois par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 1^{er} juillet 2004 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1024, page 49135 en date du 13 octobre 2004 (le «Mémorial»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Joseph Elvinger le 19 décembre 2005, publiés au Mémorial numero 942, page 45203 en date du 13 mai 2006.

L'assemblée choisit comme président Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les actionnaires ou leurs représentants, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront ci-annexés pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les 2,318,646 (deux millions trois cent dix-huit mille six cent quarante-six) actions de la Société représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentés à cette assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

3. Refonte complète des statuts de la Société qui ont auront désormais la teneur telle que figurant dans l'Annexe 1.

4. Divers.

Après délibération, la résolution suivante a été prise à l'unanimité par les l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de refondre complètement les statuts de la Société qui ont désormais la teneur telle que figurant ci-dessous.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1 La Société est une société anonyme établie sous le nom EurotaxGlass's ACQUISITION S.A. régie par les lois s'appliquant à une telle entité (la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi») et par les présents Statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration de la Société (chaque membre étant un «Membre» et collectivement le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Liées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Liées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social - Capital social autorisé

Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.898.307,50 (deux millions huit cent quatre-vingts dix-huit mille trois cent sept euros et cinquante cents), divisé en 2.318.646 (deux millions trois cent dix-huit mille six cent quarante-six) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 1.25 (un euro et vingt-cinq cents), lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

Le montant total du capital de la Société non émis mais autorisé est fixé à EUR 3.000.000 (trois millions euro) et est soumis aux limites et conditions spécifiques définies ci-dessous.

5.1 Le capital social autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptées de la même façon qu'en matière de modification des Statuts.

5.2 Dans les limites du capital social autorisé fixées à l'Article 5.2, le capital social peut être augmenté d'un montant additionnel de EUR 3.000.000 (trois million euros) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, dans le respect des termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

5.2.1 cette autorisation expirera cinq ans après la date de publication de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires refondant les Statuts en date du dix juillet 2006, mais à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires;

5.2.2 le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions à sa discrétion, en une ou plusieurs fois et à tout moment;

5.2.3 le Conseil d'Administration peut renoncer au droit préférentiel des actionnaires existants de la Société de souscrire aux nouvelles actions créées conformément à l'Article 5.4.

5.3 Le Conseil d'Administration est également autorisé à procéder aux modifications à l'Article 5 pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'article 5.4; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification en conformité avec la loi. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou préposé de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.4 Cette augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé peut être souscrite, et les actions peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire à déterminer par le Conseil d'Administration.

5.5 Sous réserve des pouvoirs accordés au Conseil d'Administration conformément à la clause de capital social autorisé au paragraphe 5.4 de cet Article 5, les actions qui ne sont pas encore émises seront émises au prix, suivant les conditions et au moment qui seront décidés par l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu que les actions ne seront pas émises à un prix inférieur à la valeur nominale. Si la contrepartie payable à la Société pour les actions nouvellement excède la valeur nominale de ces parts sociales, l'excédent doit être traité comme une prime d'émission concernant les actions dans les livres de la Société.

Art. 6. Nature des actions

Les actions de la Société sont émises de façon nominative.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

Art. 9. Conseil d'administration

9.1 La Société est administrée par le Conseil d'Administration. Celui-ci est composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

9.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Les premiers Administrateurs sont nommés lors de la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Us restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Tout Administrateur élu sans indication de la durée de son mandat, sera réputé avoir été élu pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration

10.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul

ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à selon les conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

12.2 L'accord de deux Administrateurs sera suffisant pour conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Représentation de la société

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs de la Société.

Art. 14. Commissaire aux comptes

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à partir de la date de leur nomination.

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

15.1 L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.2 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire conformément aux dispositions légales. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation et de publication.

15.3 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.4 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15.5 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée générale à Luxembourg le 30 juin, à 14 heures. Si un tel jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à l'endroit et à l'heure tels que pourront être spécifiés dans les convocations d'assemblées générales respectives.

Art. 17. Autres assemblées générales

Tout Administrateur ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Votes

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale

19.1 L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, au commissaire aux comptes, qui commentera ces documents dans son rapport.

Art. 20. Répartition des bénéfices

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, liquidation

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Loi applicable

La Loi trouvera application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Version faisant foi

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de la même personne comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise sera prépondérante.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de la même personne comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise sera prépondérante.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la-dite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

J. Elvinger.

(096592.2/211/507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

MEDIA CHARTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.305.

Constituée par-devant M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mai 2000, acte publié au Mémorial C numéro 746 du 11 octobre 2000. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 décembre 2004, acte publié au Mémorial C numéro 1337 du 7 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDIA CHARTER, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092362.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

96544

ATLANTIC LONG TERM FACILITIES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 58.023.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 août 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2007.

L'assemblée générale du 16 août 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 16 août 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour ATLANTIC LONG TERM FACILITIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092421.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

TERRACAP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 103.145.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 août 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Hervé Poncin, Administrateur, administrateur, 25A, rue au Thier, B-4870 Foret-Trooz, Belgique;
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert-comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 10 août 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 10 août 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour TERRACAP INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092440.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

SOFIASOFT GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 103.675.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 octobre 2004, acte publié au Mémorial C no 7 du 5 janvier 2005. Modifiée par-devant le même notaire en date du 24 août 2005, acte publié au Mémorial C no 101 du 16 janvier 2006 et en date du 21 septembre 2005, acte publié au Mémorial C no 255 du 4 février 2006.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07854, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOFIASOFT GP S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092374.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

96545

LEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 68.131.

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 12 juillet 2006 à 14h00

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de fixer le siège social de la société au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg,
- de remplacer Madame Fara Chorfi dans ses fonctions d'administrateur,
- de nommer Monsieur Jean-Pierre Higuët et Monsieur Clive Godfrey, demeurant au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg et Monsieur Stéphane Biver demeurant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg en qualité d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012,
- de remplacer I.G.C S.A. dans sa fonction de commissaire aux comptes de la société,
- de nommer DATA GRAPHIC S.A., dont la siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 commissaire aux comptes la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092443.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

GERANA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 40.859.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 août 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Mr Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Mr Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 10 août 2006 n'a pas renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes DELOITTE S.A. et nommé en remplacement:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, commissaire aux comptes, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47.771.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour GERANA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092444.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.615.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29 août 2006.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(092343.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

96546

DALEIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.508.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 août 2006 que:
- le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg à 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092447.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

BONABAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 41.176.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092477.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

LAMBDA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

H. R. Luxemburg B 110.738.

Gesellschafterbeschluss vom 19. Juni 2006

Hiermit beglaubige ich, der unterzeichnete hamburgische Notar,
Dr. jur. Gerd H. Langhein,
die Übereinstimmung der nachstehenden Abschrift mit der in meinem amtlichen Gewahrsam verbleibenden Urschrift.
Hamburg, 7. Juli 2006.

Verhandelt in dieser Freien und Hansestadt Hamburg, am Montag, dem 19. (neunzehnten) Juni 2006 (zweitausendsechs).

Vor mir, dem hamburgischen Notar, Dr. Gerd H. Langhein,
mit dem Amtssitz Rathausmarkt 10/Mönckebergstr. 22, 20095 Hamburg,
erschien heute:

Herr Walter Egon Ay, geboren am 14. Juni 1939.

Anschrift: Rua das Aroeiras, 290 CEP 09090-000 Santo Andre, S.P. Brasilien, ausgewiesen durch gültigen Reisepass, handelnd nicht für sich persönlich, sondern aufgrund Vollmacht vom 21. November 2005, die bei Beurkundung im Original vorlag und diesem Protokoll in Abschrift, die ich hiermit beglaubige, beigelegt ist, für:

- a) Frau Alexandra Strommer de Farias, geboren am 5. September 1976,
Anschrift: Av. Washington Luis 1576 Apart 272 Edificio Ipe, BR 04662-000 Sao Paulo,
- b) Herrn Arthur Strommer de Farias, geboren am 12. Juni 1979,
Anschrift: Av. Washington Luis 1576 Apt. 272 Edificio Ipe, BR 04662-000 Sao Paulo,
- c) Herrn Arthur Zwoelfer de Farias, geboren am 21. Juli 1944,
Anschrift: Av. Washington Luis 1576 Apt. 272 Edificio Ipe, BR 04662-000 Sao Paulo,
und erklärte zu meinem Protokoll:

Die Herren Arthur Zwoelfer de Farias, Arthur Strommer de Farias und Walter Egon Ay sowie Frau Alexandra Strommer de Farias sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft luxemburgischen Rechts in Firma LAMBDA, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg. Die Gesellschaft ist im Handelsregister Luxemburg unter Handelsregisternummer B 110.738 registriert.

Unter Verzicht auf die Einhaltung aller Form- und Fristvorschriften für die Einberufung einer Gesellschafterversammlung halten wir hierdurch eine solche Versammlung ab und beschließen was folgt:

I.

Artikel 3. des Gesellschaftsvertrages wird unter Aufhebung des bisherigen Wortlauts wie folgt geändert und neu gefasst:

«Gegenstand des Unternehmens ist die Verwaltung eigenen Vermögens sowie die Beteiligung an Gesellschaften aller Art. Die Gesellschaft darf alle Geschäfte eingehen, die geeignet sind, den Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu fördern.

Ausgenommen sind erlaubnispflichtige Geschäfte.»

II.

Zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft wird bestellt:

Herr Walter Egon Ay, geboren am 14. Juni 1939,

Anschrift: Rua das Aroeiras, 290 CEP 09090-000 Santo Andre, S.P. Brasilien.

Er vertritt die Gesellschaft für eine unbeschränkte Dauer einzeln.

III.

Die bisherige Geschäftsführerin der Gesellschaft, Frau Ewelina Zochowski wird hiermit abberufen. Ihr wird Entlastung erteilt.

IV.

Hiermit werden bevollmächtigt:

a) Herrn Dipl.-Rechtspfleger Jens Wähling, Bürovorsteher;

b) Frau Daniela Peters;

c) Frau Dana Huisinga;

d) Frau Petra Brüggemann;

e) Frau Susanne Waterstrat geb. Ritter;

f) Frau Conny Hannemann;

aller Anschrift: Rathausmarkt 10/Mönckebergstraße 22, 20095 Hamburg,

und zwar je für sich allein und unter Befreiung von den Beschränkungen des §181 BGB, Änderungen dieser Verhandlung einschließlich einer Firmenänderung zu beschließen und zum Handelsregister anzumelden.

Die Bevollmächtigten sind befugt, Untervollmachten zu erteilen.

Im Innenverhältnis wird vereinbart, dass von dieser Vollmacht nur nach vorheriger Rücksprache mit den Gesellschaftern Gebrauch gemacht werden soll.

V.

Der Notar wies darauf hin, dass er hinsichtlich der Wirksamkeit dieser Urkunde keine Haftung übernimmt. Die Beteiligten baten den Notar trotz der Belehrung um sofortige Beurkundung.

Vorgelesen, genehmigt und unterschrieben:

W.E. Ay / G.H. Langhein

- / Notar

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00423. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094905.4/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

PILLARLUX BRETIGNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 96.236.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 juillet 2003, acte publié au Mémorial C no 1189 du 12 novembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07874, a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PILLARLUX BRETIGNY S.A.

FORTIS INTERTRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

(092363.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

CONTINENTALE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.376.

Le siège social de la société CONTINENTALE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

La société WURTH & ASSOCIES a démissionné de son mandat de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vendredi 11 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092492.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

BLACKSTAR INVESTORS PLC, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 114.318.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date
du 3 août 2006*

- Nomination de BDO STOY HAYWARD LLP, Northside House, 69 Tweedy Road, Bromley, Kent BR1 3WA, Royaume-Uni, en tant que Réviseur d'entreprises avec effet au 3 août 2006 jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092503.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

POURPRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 59.167.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 1997, acte publié au Mémorial C no 436 du 9 août 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mai 1997, acte publié au Mémorial C no 502 du 16 septembre 1997, et en date du 22 octobre 1998, acte publié au Mémorial C no 3 du 5 janvier 1999.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POURPRE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092364.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

POURPRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 59.167.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 1997, acte publié au Mémorial C no 436 du 9 août 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mai 1997, acte publié au Mémorial C no 502 du 16 septembre 1997, et en date du 22 octobre 1998, acte publié au Mémorial C no 3 du 5 janvier 1999.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POURPRE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092365.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

NOMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 100.527.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 août 2006 que:

- KPMG AUDIT, S.à r.l., situé au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., situé au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, dont le mandat a pris fin le 1^{er} juillet 2006. Le nouveau Commissaire aux Comptes est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092514.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

REAL FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 115.166.

In the year two thousand and six, on the eighth of June.

Before M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrical Avenue (United States of America), inscribed under the number CID.2003-00454418,

here duly represented by Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The said proxy signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

- That the limited liability company REAL FINANCING, S.à r.l., having its registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 115.166, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 17th of March 2006, not yet published in the Memorial C.

- That the company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that she has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner, represented as said before, decides to appoint Mr Christian Bühlmann as delegated manager of the company.

Second resolution

The sole partner, represented as said before, decides to appoint as new managers for an unlimited duration:

a) Mr David Heaney, companies' director, born in Birmingham, (United Kingdom), on the 18 of November 1978, residing professionally in CH-1211 Geneva 23, Case Postale 3023, 78, rue du Rhône, (Switzerland);

b) Mr Martin Pugh, companies' director, born in St Gallen, (Switzerland), on the 8th of June 1950, residing professionally in CH-1211 Geneva 23, Case Postale 3023, 78, rue du Rhône, (Switzerland);

c) Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born in Karaman, (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

d) Monsieur Jean-Bernard Zeimet, auditor, born in Luxembourg, on the 5th of March 1953, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Third resolution

The sole partner, represented as said before, decides to change the power of signature of the managers as follows:

«The company is committed either by the joint signatures of any two managers or by the individual signature of the delegated manager.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrical Avenue (Etats-Unis d'Amérique), inscrite sous le numéro CID.2003-00454418,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre Taskiran, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée REAL FINANCING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.166, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 2006, non encore publié au Mémorial C.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de nommer Monsieur Christian Bühlmann comme gérant-délégué de la société.

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur David Heaney, administrateur de sociétés, né à Birmingham, (Royaume-Uni), le 18 novembre 1978, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 23, Case Postale 3023, 78, rue du Rhône, (Suisse);

b) Monsieur Martin Pugh, administrateur de sociétés, né à St Gallen, (Suisse), le 8 juin 1950, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 23, Case Postale 3023, 78, rue du Rhône, (Suisse);

c) Monsieur Alexandre Taskiran, expert comptable, né à Karaman, (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

d) Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Troisième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier le pouvoir de signature des gérants comme suit:

«La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux gérants ou par la signature individuelle du gérant-délégué.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2006, vol. 536, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(092659.3/231/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

96551

SOLCOBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 344.825.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 105.773.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 22 août 2006

En date du 22 août 2006, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Jacob, né le 13 octobre 1977, à Mayence, Allemagne, demeurant à 48, St Stephens Gardens, Londres, W2 5NJ, R.U.,
- Monsieur Dominic Halfpenny, né le 6 juillet 1976, à Manchester, R.U., demeurant à 32, Brechin Place, Londres, SW7 4QA, R.U.,

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Andrew Dechet
- Monsieur Bastian Lueken
- Monsieur Patrick Jacob
- Monsieur Dominic Halfpenny

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

SOLCOBA, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092653.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

S. FESTJENS & CIE, Société en commandite simple.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

R. C. Luxembourg B 112.933.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(092723.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

GOODRICH, Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 8, rue Alfred de Musset.

R. C. Luxembourg 118.986.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente et un août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gilles Vogel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer,

2. Monsieur Gustave Vogel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer,

ici représenté par Monsieur Gilles Vogel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 août 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GOODRICH.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme Société de Participations Financières.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.

La Société a également pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la Société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou, à défaut, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Gilles Vogel, préqualifié, cinq cents actions	500
2. Monsieur Gustave Vogel, préqualifié, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Gustave Vogel, administrateur de sociétés, né le 10 juillet 1948 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer;
 - b) Monsieur Gilles Patrice Vogel, administrateur de sociétés, né le 31 janvier 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer; et
 - c) Monsieur Christian Faltot, administrateur de sociétés, né le 2 juin 1966 à Villerupt (France), demeurant au 45, rue François Emile Babeuf, F-54000 Villerupt.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société anonyme EUROTRUST avec siège social au L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer (R.C.S. N° B 86.381).
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5) Le siège social de la société est fixé à L-2175 Luxembourg, 8, rue Alfred de Musset.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire en son sein Monsieur Gustave Vogel, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Vogel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, vol. 155S, fol. 30, case 12. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(096793.3/230/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

INSIGHT EUROPEAN RE DELTA HoldCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg 118.965.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of August.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.463,

here represented by Mr Jacques de Patoul, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 16 August 2006.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of INSIGHT EUROPEAN RE DELTA HoldCo, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to group companies, any assistance, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole partner, the Company's shares held by the sole partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by at least three (3) managers which will constitute a board of managers (the Board of Managers). The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital. The majority of the members of the Board of Managers shall always be resident in Luxembourg.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers. The general shareholders meeting or the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. However, all decisions regarding the acquisition or disposal of investments:

a) whose value exceeds EUR 30,000,000; and

b) which have not been recommended by INSIGHT INVESTMENT MANAGEMENT (GLOBAL) LIMITED (or such other investment manager or investment advisor appointed by the Company from time to time) (the Investment Manager),

must be approved by a unanimous decision of the Board of Managers.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy, provided that a manager who is not resident in the UK for tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for tax purposes as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 13. The sole partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting. In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Notwithstanding article 11, the sole partner, or in case of plurality of partners, the general shareholder meeting, may at the first general meeting of shareholders which will be held immediately after the incorporation of the Company, grant a power of attorney to any third party in view of the acquisition of shares in one or several existing companies.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 October and ends on 30 September of the following year.

Art. 15. Each year, with reference to 30 September, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding-up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All 125 shares of a value of EUR 100 each have been subscribed by INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 September 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Robert Kimmels, company director, born on 4 March 1969 in Breukelen, Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mr Hans van de Sanden, company director, born on 21 June 1951 in Jutphaas, Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Mr Michael Chidiac, company director, born on 29 June 1966 in Beyrouth, Lebanon, with professional address at 29, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

2) The registered office is established in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 108.463,

ici représentée par Monsieur Jacques de Patoul, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 août 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de INSIGHT EUROPEAN RE DELTA HoldCo, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris, mais non limité à de l'assistance dans la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi au Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants qui formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La majorité des membres du Conseil de Gérance devront toujours résider au Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de Gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Cependant, toutes les décisions concernant l'acquisition et la cession d'investissements:

- a) dont la valeur excède EUR 30.000.000; et
- b) qui n'ont pas été recommandés par INSIGHT INVESTMENT MANAGER (GLOBAL) LIMITED (ou tout autre gestionnaire de fonds ou conseiller d'investissement désigné de temps en temps par la Société) (le Gestionnaire de Fonds), doivent être approuvés à l'unanimité par le Conseil de Gérance.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire sous réserve qu'un gérant qui n'est pas résident fiscal de Grande-Bretagne n'est pas autorisé à nommer comme mandataire une personne fiscalement résidente de Grande-Bretagne. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés. En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Nonobstant l'article 11, l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, l'assemblée des associés, pourra lors de la première assemblée générale des associés, qui se tiendra immédiatement après la constitution de la Société, donner pouvoir à tous tiers quelconques en vue de l'acquisition d'actions dans une ou plusieurs sociétés existantes.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 15. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les 125 parts sociales d'une valeur de 100 EUR chacune ont été souscrites par INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., nommée ci-dessus.

Toutes les parts sociales ont été libérées à concurrence de cent pour cent par apport en espèces de manière à ce que douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont actuellement à la disposition de la société, dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.000,-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - M. Robert Kimmels, administrateur de sociétés, né le 4 mars 1969 à Breukelen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle établie au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et
 - M. Hans van de Sanden, administrateur de sociétés, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle établie au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et
 - M. Michael Chidiac, administrateur de sociétés né le 29 juin 1966 à Beyrouth, Liban, ayant son adresse professionnelle établie au 29, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg.
2. Le siège social de la société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. de Patoul, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 août 2006, vol. 438, fol. 1, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(096609.3/242/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA),
Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Registered office: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, residing in Luxembourg, acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), having its registered office at L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, trade register Luxembourg section B number 116.814 (hereafter «the partnership» or «the Company»), pursuant to a resolution of the Manager included in a meeting of the Board of Directors of the Company as said hereafter.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed on 24th May, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of 19th June, 2006 and its Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on 13th July 2006, not yet published.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at EUR 433,749.52 (four hundred thirty-three thousand seven hundred forty-nine euros and fifty-two cents), divided into 345,766 (three hundred forty-five thousand seven hundred sixty-six) Class A Shares with a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cents) each and 4,032 (four thousand thirty-two) Class B Shares with a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cents) each, fully paid up.

3.- Pursuant to Article 5.4 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 220,000,000.20 (two hundred twenty million euros and twenty cents), consisting of 177,419,355 (one hundred seventy-

seven million four hundred nineteen thousand three hundred fifty-five) shares of a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cents) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 19, 2006 and expiring on June 19, 2011, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4.- Through its resolutions dated July 28, 2006, the Manager has resolved, pursuant to the Draw Down notice number 1:

- to waive the preferential subscription rights of the shareholders where necessary, and:
- to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 77,498.76 (seventy-seven thousand four hundred ninety-nine euros and seventy-six cents), so as to raise it to EUR 511,248.28 (five hundred eleven thousand two hundred forty-eight euros and twenty-eight cents) by issue of 62,499 (sixty-two thousand four hundred ninety-nine) new Class A shares with a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cents) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 278,779.78 (two hundred seventy-eight thousand seven hundred seventy-nine euros and seventy-eight cents).

Thereupon the Manager decides to admit to the subscription of the new shares by the investors detailed on the list here annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 356,278.54 (three hundred fifty-six thousand two hundred seventy-eight euros and fifty-four cents) as was certified to the undersigned notary.

5.- As a consequence of this increase of capital, Article 5.3 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«5.3 The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the SICAR is set at EUR 511,248.28 (five hundred eleven thousand two hundred forty-eight euros and twenty-eight cents), divided into 408,265 (four hundred and eight thousand two hundred sixty-five) Class A Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each and 4,032 (four thousand thirty-two) Class B Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each, fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at two thousand six hundred euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du Gérant en tant qu'Actionnaire Gérant commandité (le Gérant) de la société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, R. C. Luxembourg section B numéro 116.814 (la «Société»), en vertu d'une résolution du Gérant incluse dans une réunion du Conseil d'Administration de la société relatée ci-après.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 13 juillet 2006, non encore publié.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 433.749,52 (quatre cent trente-trois mille sept cent quarante-neuf euros et cinquante-deux cents), divisé en 345.766 (trois cent quarante-cinq mille sept cent soixante-six) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et 4.032 (quatre mille trente-deux) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune, entièrement libérées.

3.- Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 220.000.000,20 (deux cent vingt millions d'euros et vingt cents), composé de 177.419.355 (cent soixante dix-sept millions quatre cent dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale chacune de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes).

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période ayant débuté le 19 juin 2005 et expirant le 19 juin 2011, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4.- Par sa résolution du 28 juillet 2006, le Gérant a notamment décidé en exécution de l'Avis de Tirage n° 1:

- de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire;

- d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 77.498,76 (soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et soixante-seize cents), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 511.248,28 (cinq cent onze mille deux cent quarante-huit euros et vingt-huit cents) par l'émission et la création de 62.499 (soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 278.779,78 (deux cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents).

Ensuite le Gérant a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les sept souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ces souscripteurs, dûment représenté aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 356.278,54 (trois cent cinquante-six mille deux cent soixante-dix-huit euros et cinquante-quatre cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

5.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«5.3 Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SICAR est fixé à EUR 511.248,28 (cinq cent onze mille deux cent quarante-huit euros et vingt-huit cents), divisé en 408.265 (quatre cent huit mille deux cent soixante-cinq) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et 4.032 (quatre mille trente-deux) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger.

(092669.2/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 116.814.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43649 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations, en date du 31 août 2006.

J. Elvinger.

(092670.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

ROSBANK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 108.433.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 août 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A. / TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(092344.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

H. R. Luxembourg B 11.756.

—

Auszug der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 31. Januar 2006

Am 31. Januar 2006, haben die Aktionäre der Gesellschaft beschlossen:

- den Rücktritt der Herren Peter Schuster, Arthur Vayloyan und Roger Meier mit Wirkung zum 31. Januar 2006 von ihrem Ämtern als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft anzunehmen;

- folgende Personen:

- Herrn Michael Rüdiger, geboren am 4. April 1964 in Kassel, Deutschland, mit beruflicher Adresse in Bahnhofstrasse 53, CH-8001 Zürich, Schweiz;

- Herrn Andreas Brandt, geboren 4. März 1965 in Hamburg, Deutschland, mit beruflicher Adresse in Theodor-Heuss-Allee 100, D-60486 Frankfurt am Main, Deutschland;

- Herrn Hervé de Montlivault, 4. Mai 1955 in Paris (F), berufswohnhaft 38, rue de Provence, F-75009 Paris, Frankreich, als neue Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung zu bestellen, bis zur ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Seitdem setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft wie folgt zusammen:

- Michael Rüdiger

- Hanspeter Ackermann

- Andreas Brandt

- Hans-Ulrich Hügli

- Hervé de Montlivault.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. August 2006.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092738.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

STUART ESTABLISHMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 73.872.

 Constituée sous la dénomination de STUART SOCIETE ANONYME comme une société de droit du Liechtenstein. Le siège social de la société a été transféré à Luxembourg et la société a adopté la nationalité luxembourgeoise par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1999, acte publié au Mémorial C no 279 du 13 avril 2000. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire, en date du 22 août 2003, acte publié au Mémorial C no 1062 du 14 octobre 2003.

—

 Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STUART ESTABLISHMENT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092375.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

VIDEO REMOTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 91.811.

 Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 février 2003, acte publié au Mémorial C no 367 du 4 avril 2003.

—

 Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIDEO REMOTA, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092377.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

DALKIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 18.830.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 17 mai 2006 à Luxembourg

L'Assemblée accepte la démission des Messieurs Richard Lageirse et Gérard Laurent en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et décide à l'unanimité de nommer en leur remplacement Messieurs Pascal Guillaume et Pascal Laurent.

L'Assemblée nomme Monsieur Pascal Laurent administrateur-délégué de la société et organise la représentation de celle-ci de la manière suivante:

«Monsieur Pascal Laurent peut engager la société à l'égard des clients et des fournisseurs sous la signature conjointe de Monsieur Pascal Guillaume, Président du Conseil d'Administration ou de Monsieur Jean Sieradzki, administrateur-directeur».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092755.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

BTP WORLD S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 59.580.

It was resolved at the Annual General Meeting of Shareholders held on 16 August 2006 to renew the mandates of Mr Christian Billon, Mr Jean-Pierre Winandy, Mr Peter Michael Palm, Mr Stephen John Parkinson and Mr Kenneth Michael Duckels, until the following general meeting resolving on the accounts of the Company for the financial year ending February 28, 2006.

The board of directors consists as of 16 August 2006 of the following persons:

- Mr Christian Billon, with professional address at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg;
- Mr Jean-Pierre Winandy, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Mr Peter Michael Palm, with professional address at Calverley Lane, LS18 4RP Horsforth, Leeds, United Kingdom;
- Mr Stephen John Parkinson, with professional address at Calverley Lane, LS18 4RP Horsforth, Leeds, United Kingdom;
- Mr Kenneth Michael Duckels, with professional address at Calverley Lane, LS18 4RP Horsforth, Leeds, United Kingdom.

The general meeting also resolved to renew the mandate of the statutory auditor DELOITTE S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 67.895 until the following general meeting resolving on the accounts of the Company for the financial year ending February 28, 2006.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Il a été résolu lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue le 16 août 2006 de renouveler le mandat de M. Christian Billon, M. Jean-Pierre Winandy, M. Peter Michael Palm, M. Stephen John Parkinson et M. Kenneth Michael Duckels, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de la société pour l'année sociale se terminant au 28 février 2006.

Le conseil de l'administration se compose désormais comme suit:

- M. Christian Billon, avec adresse professionnelle à 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg;
- M. Jean-Pierre Winandy, avec adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- M. Peter Michael Palm, avec adresse professionnelle à Calverley Lane, LS18 4RP Horsforth, Leeds, Royaume-Uni;
- M. Stephen John Parkinson, avec adresse professionnelle à Calverley Lane, LS18 4RP Horsforth, Leeds, Royaume-Uni;
- M. Kenneth Michael Duckels, avec adresse professionnelle à Calverley Lane, LS18 4RP Horsforth, Leeds, Royaume-Uni.

L'assemblée générale a également décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise DELOITTE S.A., avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro de registre B 67.895, jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de la société pour l'année sociale se terminant au 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BTP WORLD S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07813. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092691.3//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

96563

NEDLUX FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 86.023.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 juin 2006

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale décide de révoquer la société SPR SERVICES INC de son poste de Commissaire aux Comptes et de nommer en remplacement la société JAWER CONSULTING S.A. ayant son siège au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2011.

2. L'assemblée générale décider de révoquer les sociétés UVENSIS, QUESTINA ainsi que Monsieur Daniel Van Merrienboer de leurs postes d'Administrateurs et de nommer en leurs remplacements

a. la société KIONA HOLDING LIMITED, ayant son siège à 325, Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortola

b. la société CASTLEGATE ALLIANCE LIMITED, ayant son siège à 325, Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortola

c. Monsieur Matczak Jean Michel demeurant au 3, place Jean Giraudoux, F-94000 Creteil, France.

3. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Matczak Jean Michel demeurant au 3, place Jean Giraudoux, F-94000 Creteil, France, au poste d'administrateur délégué.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2011.

4. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEDLUX FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092822.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

MANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 38.945.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 12 décembre 1991, acte publié au Mémorial C no 228 du 29 mai 1992.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANA HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092360.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

MANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 38.945.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 12 décembre 1991, acte publié au Mémorial C no 228 du 29 mai 1992.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANA HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092361.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

MASTER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 16.599.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires de la société MASTER HOLDING S.A. (la «Société») tenue en date du 8 juin 2006 à 10.30 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de la société LuxFiduAudit, avec siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité et nomme en ses lieux et place la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46 498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. Son mandat prend effet ce jour et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de l'administrateur Madame Marie-Josée Jähne, née le 13 mai 1950 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant à 133, rue de Schifflange, L-3676 Kayl, et nomme en son remplacement son nouvel administrateur Madame Jeanne Feltgen, née le 21 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant à 42, rue de Leudelange, L-1934 Luxembourg. Son mandat prend effet ce jour et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092757.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.790.

In the year two thousand six, on the twenty-eighth day of August.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Mikael Holmberg, Deputy Managing Director of BANQUE INVIK S.A., residing in Leudelange, acting in the name and on behalf of the board of directors of METRO INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg limited public liability company (société anonyme) with registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 73.790 (hereafter the Company), pursuant to the resolutions taken by the board of directors of the Company on August 2nd, 2006 (the Resolutions). A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of directors of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), on December 29th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 261 dated April 6th, 2000. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and the last time by a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on October 10th, 2005, published in the Mémorial C No. 590, on March 22nd, 2006.

2. Article 5 of the Articles reads as follows:

«The Company has an issued capital of one hundred thirty-one million five hundred thirty-seven thousand eight hundred twenty-one United States Dollars and seventy-five cents (USD 131,537,821.75), divided into two hundred sixty-three million five hundred fifty-four thousand five hundred and sixty (263,554,560) Class A voting shares, each without par value and two hundred sixty-two million five hundred ninety-six thousand seven hundred twenty-seven (262,596,727) Class B non-voting shares, each without par value.

The authorised share capital of the Company is set at four hundred and fifty million US Dollars (USD 450,000,000.-), divided into nine hundred million and one (900,000,001) Class A voting shares and eight hundred and ninety-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (899,999,999) Class B non-voting shares, each without par value.

The board of directors is authorised and empowered to:

- Realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- Determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares;
- Remove or limit the preferential rights of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid for a period expiring 5 (five) years after the date of publication of the notarial deed of May 31, 2005 and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided by law, the first paragraph of Article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.»

3. The board of directors of the Company, in the Resolutions on August 2nd, 2006, resolved inter alia to

(i) increase the Company's share capital from one hundred thirty-one million five hundred thirty-seven thousand eight hundred twenty-one US Dollars and seventy-five cents (USD 131,537,821.75) to one hundred and thirty-one million five hundred and seventy-eight thousand one hundred and fifty-nine US Dollars and twenty-five cents (USD 131,578,159.25) by issuing eighty thousand six hundred and seventy-five (80,675) Class A voting shares and eighty thousand six hundred and seventy-five (80,675) Class B non-voting shares, each without par value (the New Shares) to Svenska Handelsbanken as Nominee (the Subscriber), the New Shares having been subscribed for and paid up in cash by the Subscriber as detailed in the Resolutions,

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares, and

(iii) appoint and empower, with full power of substitution, Mr Mikael Holmberg, Deputy Managing Director of BANQUE INVIK S.A. (Luxembourg), residing in Leudelange, to appear as the representative of the board of directors of the Company before the undersigned notary to record the increase of the share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the total sum of forty thousand three hundred and thirty-seven US Dollars and fifty cents (USD 40,337.50) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who confirms this.

5. The contributions in cash so made in an aggregate amount of forty thousand three hundred and thirty-seven US Dollars and fifty cents (USD 40,337.50) to the Company are allocated to the nominal share capital account of the Company.

6. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the first paragraph of Article 5 of the Articles is amended so as to have the following wording:

«**Art. 5. Corporate capital.** The Company has an issued capital of one hundred thirty-one million five hundred seventy-eight thousand one hundred fifty-nine United States Dollars and twenty-five cents (USD 131,578,159.25), divided into two hundred sixty-three million six hundred thirty-five thousand two hundred thirty-five (263,635,235) Class A voting shares, each without par value, and two hundred sixty-two million six hundred seventy-seven thousand four hundred two (262,677,402) Class B non-voting shares, each without par value.»

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mikael Holmberg, Directeur Adjoint de BANQUE INVIK SA. (Luxembourg), demeurant à Leudelange, agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de METRO INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.790 (ci-après la Société),

conformément aux décisions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 2 août 2006 (les Résolutions).

Une copie de procès-verbal desdites décisions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant, représentant le conseil d'administration de la Société conformément aux résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), le 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 261 du 6 avril 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 590, le 22 mars 2006.

2.L'article 5 des Statuts a la teneur suivante:

«La société dispose d'un capital social émis de cent trente et un millions cinq cent trente-sept mille huit cent vingt et un point soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 131.537.821,75), représenté par deux cent soixante-trois millions cinq cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante (263.554.560) actions de Catégorie A avec droit de vote et deux cent soixante-deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille sept cent vingt-sept (262.596.727) actions de Catégorie B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre cent cinquante millions de dollars américains (USD 450.000.000,-), divisé en neuf cent millions et une (900.000.001) actions de Catégorie A avec droit de vote et huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (899.999.999) actions de Catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- Réaliser toute augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, libérées par voie de versements en espèce ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière;

- Fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- Supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas émission d'actions contre apport en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de 5 (cinq) ans après la date de publication de l'acte du 31 mai 2005 et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa du présent article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

3. Le conseil d'administration a décidé, dans les Résolutions du 2 août 2006, entre autres:

(i) d'augmenter le capital social de cent trente et un millions cinq cent trente-sept mille huit cent vingt et un virgule soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 131.537.821,75) à cent trente et un millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent cinquante-neuf virgule vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 131.537.821,75) par l'émission de quatre-vingt mille six cent soixante-quinze (80.675) actions de Catégorie A avec droit de vote et quatre-vingt mille six cent soixante-quinze (80.675) actions de Catégorie B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale (les Nouvelles Actions) à Svenska Handelsbanken (la Souscripteur), les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées par la Souscripteur comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et

(iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Monsieur Mikael Holmberg, Directeur Adjoint de la BANQUE INVIK S.A. (Luxembourg), pour représenter le conseil d'administration de la Société devant le notaire soussigné afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les actions jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèces par le Souscripteur, la somme totale de quarante mille trois cent trente-sept virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.337,50) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire soussigné qui le confirme.

5. Les apports en espèce d'un montant global de quarante mille trois cent trente-sept mille virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.337,50) à la Société sont alloués au compte capital social de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** La Société dispose d'un capital social émis de cent trente et un million cinq cent soixante-dix-huit mille cent cinquante-neuf virgule vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 131.578.159,25), représenté par deux cent soixante-trois millions six cent trente-cinq mille deux cent trente-cinq (263.635.235) actions de Catégorie A avec droit de vote et deux cent soixante-deux millions six cent soixante-dix-sept mille quatre cent deux (262.677.402) actions de Catégorie B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte sont estimés à trois mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Holmberg, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 1555, fol. 21, case 7. – Reçu 315,14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104013.3/211/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

**METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. METRO INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.790.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43941 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

J. Elvinger
Notaire

(104015.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

R.L. RESOURCES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxembourg B 30.386.

Im Jahre zweitausendundsechs, den einundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft R.L. RESOURCES S.A., mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, H. R. Luxembourg Sektion B Nummer 30.386.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den damals in Luxemburg residierenden Notar Reginald Neuman am 2. Februar 1989, veröffentlicht im Memorial C Nummer 147 vom 29. Mai 1989, und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Reginald Neuman am 22. Januar 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 111 vom 8. März 1997 und durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Gérard Lecuit, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 29. März 2006, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Fanny Marx, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Fabrice Meeuwis, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um DKK 500.000,- durch Einbringen von nicht ausgeschütteten Gewinnen in die Gesellschaft, um es von DKK 500.000,- auf DKK 1.000.000,- zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 2.000 neuen Aktien mit einem Nennwert von je DKK 250,- jeder Aktieninhaber zeichnend im Verhältnis der jetzigen Aktienbeteiligung.

2.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um DKK 500.000,- durch Bareinzahlung, um es von DKK 1.000.000,- auf DKK 1.500.000,- zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 2.000 neuen Aktien mit einem Nennwert von je DKK 250,- voll gezeichnet und eingezahlt durch den Hauptaktieninhaber.

3.- Abänderung des ersten Paragraphen von Artikel fünf der Satzung, welcher folgenden Wortlaut erhält:

«**Art. 5. Paragraph eins.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million fünfhunderttausend Dänische Kronen (DKK 1.500.000,-), eingeteilt in sechstausend (6.000) Aktien mit einem Nominalwert von je zweihundertfünfzig Dänische Kronen (DKK 250,-).»

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um fünfhunderttausend Dänische Kronen (DKK 500.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfhunderttausend Dänische Kronen (DKK 500.000,-) auf eine Million Dänische Kronen (DKK 1.000.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zweitausend

(2.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zweihundertfünfzig Dänische Kronen (DKK 250,-), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien.

Die zehntausend (2.000) neuen Aktien wurden integral von den jetzigen Aktieninhabern gezeichnet im Verhältnis der bisherigen Beteiligung am Kapital durch Einbringen von übertragenen und nicht ausgeschütteten Gewinnen in die Gesellschaft in Höhe von fünfhunderttausend Dänische Kronen (DKK 500.000,-).

Das Bestehen dieser Gewinne wurde dem amtierenden Notar mittels Buchführungsbelegen nachgewiesen, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um fünfhunderttausend Dänische Kronen (DKK 500.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million Dänische Kronen (DKK 1.000.000,-) auf eine Million fünfhunderttausend Dänische Kronen (DKK 1.500.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zweitausend (2.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zweihundertfünfzig Dänische Kronen (DKK 250,-), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien.

Die zehntausend (2.000) neuen Aktien wurden durch den Hauptaktionär der Gesellschaft nämlich die Stiftung SOLINO FOUNDATION, mit Sitz in FL-9496 Balzers (Liechtenstein), nach Verzicht der eventuellen Zeichnungsrechte sämtlicher anderer Aktieninhaber gezeichnet und voll einbezahlt, sodass, die Summe von fünfhunderttausend Dänische Kronen (DKK 500.000,-) der Aktiengesellschaft R.L. RESOURCES S.A. ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dritter Beschluss

Paragraph eins von Artikel fünf der Satzung wird dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 5. Paragraph eins.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million fünfhunderttausend Dänische Kronen (DKK 1.500.000,-), eingeteilt in sechstausend (6.000) Aktien mit einem Nominalwert von je zweihundertfünfzig Dänische Kronen (DKK 250,-).»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt eintausendneunhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Der Gesamtbetrag der Kapitalerhöhung wird auf 134.138,16 EUR abgeschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Lentz, F. Marx, F. Meeuwis, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2006, vol. 537, fol. 15, case 2. – Reçu 670,69 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 22. August 2006.

J. Seckler.

(092593.3/231/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT 11, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 17.572.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(095256.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT 11, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 17.572.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(095258.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

TARVAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 99.585.

Constituée par acte passé par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 464 du 3 mai 2004.

Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société TARVAN INVEST S.A., tenue au siège social en date du 11 juillet 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Changement du siège social vers L-1150 Luxembourg, 82, rte. d'Arlon.
2. Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:
 - COSTALIN LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;
 - BOULDER TRADE LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;
 - VAL INVEST S.A., avec siège social à Jasmine Court, Regent Street, 35, Belize City, administrateur.
3. Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:
 - ANTAR INVEST S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, administrateur;
 - NATURWERK S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, administrateur;
 - SOLERO S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARVAN INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092830.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

TARVAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 99.585.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

Signature.

(092834.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

TARVAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 99.585.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

Signature.

(092833.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 76.008.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094500.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

MANITOULIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 75.129.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires de la société MANITOULIN HOLDING S.A.
(la «Société») tenue en date du 30 juin 2006 à 15.00 heures au siège social de la société

Cinquième résolution

L'Assemblée prend note de la démission - avec effet au 24 février 2004 - de Monsieur Marc Muller en tant que Commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée nomme en ses lieux et place la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. Son mandat prend effet ce jour et viendra à échéance le 30 juin 2012.

Les mandats des administrateurs actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance le 30 juin 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration sera composé comme suit:

- Madame Raja Barakat, né le 9 novembre 1952 à Damas, Syrie, demeurant 65, Chemin de Ruth, CH-1006 Cologny, Genève,
- Madame Line Al Khayer, né le 24 mai 1955 à Damas, Syrie, demeurant 65, Chemin de Ruth, CH-1006 Cologny, Genève,
- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, demeurant 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092758.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

VOLANS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 119.042.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1) La société GRANDBRIDGE CORP., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526831, ici représentée par Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 22 août 2006;

2) La société MORAINÉ CORP., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Michaël Zianveni, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 22 août 2006.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VOLANS INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 25 août 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 16 mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société GRANDBRIDGE CORP., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions.....	155
2) La société MORAINÉ CORP., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions.....	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Zianveni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2006, vol. 537, fol. 79, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2006.

J. Seckler.

(097446.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

MOON LAKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 54.271.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires de la société MOON LAKE S.A. (la «Société») tenue en date du 30 juin 2006 à 16.30 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note de la démission - avec effet au 18 février 2004 - de Monsieur Marc Muller en tant que Commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée nomme en ses lieu et place la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46 498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. Son mandat prend effet ce jour et viendra à échéance le 30 juin 2012.

Les mandats des administrateurs actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance le 30 juin 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration sera composé comme suit:

- Mademoiselle Sabla Al Assad, née le 9 janvier 1974 à Damas, Syrie, demeurant 38, avenue Foch, F-75116 Paris,
- Monsieur Ali Al Assad, né le 7 septembre 1979 à Damas, Syrie, demeurant 38, avenue Foch, F-75116 Paris,
- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, demeurant 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092761.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

CERATIZIT LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8201 Mamer, route de Holzem.
H. R. Luxemburg B 17.122.

Ich, Dr. iur. Gerhard Kerckhoff, corporate secretary der CERATIZIT LUXEMBOURG, S.à r.l. bestätige folgendes:
Durch Gesellschafterbeschluss vom 13. Juni 2006 wurde der Rücktritt der folgenden Geschäftsführer angenommen:

Jacques Lanners
Dr. Wolfgang Glätzle
Thierry Wolter
John O'Hara

Durch Gesellschafterbeschluss vom 13. Juni 2006 wurde der Rücktritt der folgenden Mitglieder des Aufsichtsrates angenommen:

Anne Anne Lanners-De Rycker
Dr. Michael Schwarzkopf
Mag. Karlheinz Wex
Guy Wolter

Luxembourg, den 28. August 2006.

Mit freundlichen Grüßen

G. Kerckhoff

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092798.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

BIOMEDIC LABORATORIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 57.923.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, en date du 11 août 2006, réf. LSO-BT03776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour la Société

Signature

(092724.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

WESTPOINT D2 DISTRIBUTION PARK HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 110.417.

Extrait des résolutions des associés de la Société prises en date du 27 juillet 2006

En date du 27 juillet 2006, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc Ueberecken en tant que gérant de classe C de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe C de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln, en Allemagne demeurant à 2, King Edward Street, Londres EC1A 1HQ, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Robert Barnes, gérant de classe A;
- Monsieur Martin Carr, gérant de classe B;
- Monsieur Guy Harles, gérant de classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

WESTPOINT D2 DISTRIBUTION PARK HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092824.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

OIKIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 42.417.

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OIKIA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42.417, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 124 du 23 mars 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Edmond Schroeder:

- en date du 1^{er} octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 560 du 25 novembre 1993;
- en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 138 du 12 avril 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant à Obercorn.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter

toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Hübsch, M. Perrone, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2006, vol. 537, fol. 57, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2006.

J. Seckler.

(096223.3/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

LEMBLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 81.387.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} décembre 2005

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de révoquer la société SPR SERVICES de son poste de Commissaire aux Comptes et décide de nommer en remplacement la société JAWER LUXEMBOURG S.A. domiciliée au 6, rue Jean Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg avec effet immédiat.

Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2010.

2. L'Assemblée Générale décide de révoquer les sociétés UVENSIS S.A. et QUESTINA S.A. ainsi que Monsieur Gilles Bouneou de leurs postes d'administrateurs avec effet immédiat.

3. L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Pascal Henny, demeurant professionnellement L-1258 Luxembourg

- Monsieur François Differdange professionnellement L-1258 Luxembourg

- KIONA HOLDING LIMITED, ayant son siège à 325 Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortola

Les mandats ainsi attribués et viendront à l'échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092847.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

96576

MASTER HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 16.599.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, en date du 11 août 2006, réf. LSO-BT03788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour la Société

Signature

(092727.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

BRASSERIE UM BIERG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlinge, 36, rue du Centre.
R. C. Luxembourg B 34.280.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2006.

Signature.

(092740.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

OPTIQUE RASQUIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 13, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 86.000.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2006.

Signature.

(092741.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

OSTERIA I DUE GALLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 71, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 95.583.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

Signature.

(092743.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

PÂTES FRAÎCHES LA ROMAGNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 41, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 85.268.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2006.

Signature.

(092744.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.
